



## COLLOQUE A LA COUR DE CASSATION

**Judi 28 mai 2009**

14 h 30 à 18 h

*Grand'Chambre de la Cour de cassation  
(entrée : place Dauphine, rue de Harlay, Paris 1<sup>er</sup>)*

### 14 heures 30

#### Ouverture

**Vincent LAMANDA,**

Premier Président de la Cour de cassation

#### Propos de bienvenue

**Emmanuel PIWNICA,**

Président de la Société de législation comparée, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

**et Christiane FERAL-SCHUHL,**

Présidente de l'ADIJ, Avocat au Barreau de Paris

### 14 heures 45

Première conférence (1h30)

### Télécontrôle et cybersurveillance des salariés français

#### Présidence de séance et introduction

**Evelyne COLLOMP,** Président de la Chambre sociale de la Cour de cassation

- Procédures préalables à la mise en place d'un système de contrôle
- Légalité et proportionnalité

Intervenants pour l'ADIJ :

- **Jean-Emmanuel RAY,** Professeur à l'université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
- **Christine BAUDOIN,** Avocat au Barreau de Paris, Associée du Cabinet LMT AVOCATS, Spécialiste en droit social

Intervenants pour la Société de législation comparée :

- **Bernard BOUBLI,** Conseiller doyen honoraire à la Cour de cassation
- **François GARNIER,** Vice-président juridique Pfizer, Président du Cercle Montesquieu

#### Synthèse

**Evelyne COLLOMP,** Président de la Chambre sociale de la Cour de cassation

## 16 heures 15

Discussion et pause

## 16 heures 30

Seconde conférence (1h30)

### Technologies de l'information et exceptions au droit d'auteur

Présidence de séance et introduction

**Marie-Françoise MARAIS**, Conseiller à la Cour de cassation

- Les exceptions au droit de reproduction et TIC : copie privée et copie technique provisoire
  - o Délimitation et exercice de ces exceptions au droit de reproduction en droit positif
- La diffusion numérique des connaissances et exceptions au droit d'auteur
  - o Vers la recherche d'un équilibre entre l'accès à l'information et les droits des auteurs : l'exception pédagogique, l'exception au bénéfice des bibliothèques, la question de « l'open access », le livre vert sur le droit d'auteur dans l'économie de la connaissance...

Intervenants pour l'ADIJ :

- **Antoine LATREILLE**, Professeur à l'Université Paris Sud 11
- **Sophie SOUBELET-CAROIT**, Avocat au Barreau de Paris

Intervenants pour la Société de législation comparée :

- **Christian VIGOUROUX**, Président adjoint de la Section du contentieux du Conseil d'Etat, Conseiller d'Etat
- **Christophe CARON**, Professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris XII, Avocat à la Cour (Cabinet Christophe Caron)

Synthèse

**Marie-Françoise MARAIS**, Conseiller à la Cour de cassation

## 18 heures

Fin des travaux

**Entrée libre, inscription nécessaire, dans la limite des places disponibles. Celle-ci peut être faite :**

- Auprès de l'ADIJ  
Télécopie : 01 70 71 22 22  
Mail : [coordination-adj@feral-avocats.com](mailto:coordination-adj@feral-avocats.com)  
[www.adij.fr](http://www.adij.fr)
- Auprès de la Société de législation comparée  
28 rue Saint-Guillaume 75007 Paris  
Tél : 01 44 39 86 23 - Télécopie : 01 44 39 86 28  
Mail : [caroline.lafeuille@legiscompare.com](mailto:caroline.lafeuille@legiscompare.com)

